

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 26 septembre (26/09/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 20 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Maryse BAULU (représentée par Monsieur Maurice ANDRAL), M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Eliette DELMAS), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Gilles BENECH, (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Madame Marie CASTRO), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**.

Madame VALETTE est nommée secrétaire de séance.

PERSONNEL

02 – 26 septembre 2019

2. Délibération portant création d'emplois occasionnels d'Auxiliaires de Vie de Loisirs (AVL) pendant les temps périscolaires et extrascolaires

Rapporteur : Mme ROLLET

Vu la Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées,

Vu l'article 23 de la convention internationale relative aux droits de l'enfant,

Considérant que dans le cadre du projet d'inclusion, des enfants en situation de handicap et en difficulté sont accueillis et accompagnés sur les structures périscolaires et extrascolaires municipales de la ville de Moissac.

Considérant que l'accueil de certains de ces enfants nécessite un accompagnement individuel ou collectif indépendant de l'équipe d'encadrement.

Considérant que pour que ces accueils se fassent dans les meilleures conditions et en accord avec les familles, les dates et heures de présence de ces enfants sur les structures municipales sont convenues à l'avance.

Considérant que la ville doit recruter des Auxiliaires de Vie de Loisirs sans lesquelles ces accueils seraient problématiques.

Considérant que les besoins et les demandes des familles sont croissants.

Considérant que le volume horaire manquant pour couvrir entièrement l'année 2019 est établi à 600 h.

Nombre de postes	Qualité	Nombre d'heures	Période de recrutement
En fonction des accueils	Adjoint d'animation Echelon 1- indice majoré 326	600 h	Vacances de Toussaint Mercredis périscolaires ALAE municipaux et garderies périscolaires

Considérant que la ville a répondu à l'appel à projet de la C.A.F du Tarn et Garonne dans le cadre de « fonds publics et territoire » sur l'axe 1 et qu'elle a obtenu une subvention de 25 500 Euros pour l'année 2019.

Considérant que le pôle d'accompagnement des enfants en situation de handicap et des enfants en difficulté de la ville est labélisé REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la parentalité) et à ce titre a obtenu une subvention de 3 000 Euros pour l'année 2019.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la nécessité de créer ces emplois occasionnels afin de permettre l'accueil et l'accompagnement de ces enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires de la commune de Moissac.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la création des emplois occasionnels précités aux conditions susvisées.

Pour copie conforme
Moissac le 30 septembre 2019

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :